

Reconnus coupables, avec des circonstances atténuantes, ils sont condamnés tous deux à cinq années d'emprisonnement.

Défenseurs, M<sup>rs</sup> Honoré et d'Hooghe.

Jacob Debuyser, âgé de 37 ans, né à Osterhout (province du Brabant septentrional, Pays-Bas), marchand de fromages, domicilié à Oud-Beyerland, est accusé de meurtre commis dans les circonstances suivantes :

Dans la matinée du 2 avril dernier, l'autorité fut avertie qu'un nommé Molengraef, propriétaire d'un bateau chargé de pipes et de fromages et récemment arrivé de Hollande, au quai de la Haute-Deule, venait d'être trouvé sans vie dans sa cabine. Le cadavre était étendu sur le plancher. Le sang coulait de la bouche et du nez et à travers les vêtements. On remarquait, au-dessous du sein gauche, une large plaie produite par un instrument tranchant. L'autopsie a révélé que le pouton avait été perforé et que cette blessure avait instantanément déterminé la mort.

Les soupçons se portèrent immédiatement sur le nommé Debuyser, qui voyageait avec Molengraef, dont il était l'associé. Interrogé, Debuyser prétendit qu'il s'était couché, la veille, de bonne heure, que dans la nuit, il avait entendu rentrer son camarade et ne s'était aperçu de sa mort que le lendemain matin en le trouvant mort dans sa cabine. Il avait également soutenu qu'il n'avait eu avec lui ni discussion ni rixe. Or, sur tous ces points, il a été convaincu de mensonge, il est établi que le 11 août, vers sept heures et demi du soir, Debuyser et Molengraef ont eu ensemble une discussion qui s'est terminée par une rixe sanglante.

L'un des témoins connaissant la langue flamande a compris ce que la querelle avait pour origine une question d'intérêt et plusieurs passants ont vu Debuyser se jeter sur son compagnon, le saisir par la cravate, l'entraîner dans la cabine et lui porter un coup au plein poitrine. Molengraef est tombé et Debuyser s'est remis à son travail, après avoir lavé dans le canal sa main droite qui était tachée de sang. La position qu'occupait Molengraef après sa chute a été remarquée par les témoins, et l'un d'eux, passant le lendemain matin devant le bateau de l'accusé, a pu constater que la position n'avait pas varié.

Il est d'abord établi par des constatations médicales que la mort a été instantanée et que le couteau dont s'est servi le meurtrier devait avoir de 16 à 17 centimètres. Or, un couteau présentant exactement cette dimension a été trouvé en possession de l'accusé et l'expertise médicale y a découvert des traces de sang. Les alléguations de Debuyser sont donc de tous points mensongères et démenties par les témoins. Les renseignements les plus mauvais ont été recueillis en Hollande sur son compte ; depuis longtemps, il vivait en mauvaise intelligence avec son associé et la nouvelle du meurtre par lui commis sur ce dernier n'a surpris aucun de ses compatriotes.

Les questions qui furent soumises au jury sont les suivantes : Debuyser est-il le coupable de meurtre sur la personne de Molengraef ? Subsidièrement a-t-il porté un coup et fait une blessure qui, sans intention homicide, ont cependant occasionné la mort de Molengraef ?

Le jury a rapporté un verdict négatif sur la première question, mais affirmatif pour la seconde, avec admission cependant de circonstances atténuantes en faveur de l'accusé.

En conséquence, Debuyser a été condamné en 10 ans de réclusion et 10 ans de surveillance.

Défenseur : M<sup>r</sup> Rossignol.

**Faits Divers**  
Nous lisons dans le Journal du Mans :

« Vers le commencement du mois prochain, le prince de Galles viendra passer quelques jours en France, où il sera l'hôte de M. le duc de La Rochefoucauld-Bisaccia. De grandes chasses à courre seront organisées en faveur de l'héritier de la couronne d'Angleterre. Une invitation spéciale a été adressée à M. le maréchal de Mac-Mahon. »

reusse, assurée et habituée à couper les câbles, c'est-à-dire de biais, dans le sens de la spirale que font les fils.

Les pierres qui ont servi à maintenir le corps au fond de l'eau sont un pavé et une grosse pierre meulière, telles que les marins en emploient pour maintenir les cabestans. Les nœuds enfin du filin qui maintenait les poignets, les pieds et les pierres sont des nœuds de marin, exécutés avec une dextérité et une solidité qui indiquent un homme ayant navigué.

De l'examen de la femme, il semble résulter que ce n'est pas une ouvrière en couture, mais une femme se livrant aux travaux ordinaires du ménage, cuisine, nettoyage, etc.

Enfin, cette femme n'est connue de personne et elle a le type des gens du Nord, plusieurs personnes ont cru la reconnaître pour une Belge.

La précaution de jeter les restes de la malheureuse dans le chenal formé par le courant des eaux de l'égoût collecteur indiqueraient enfin chez celui qui a voulu dissimuler le crime une certaine connaissance des fonds de la Seine.

Maintenant, où s'est commis le crime ? Y a-t-il eu des complices ? C'est ce que nous ne pouvons savoir. Mais, si nos suppositions ne sont pas vérifiées par l'événement, on avouera au moins qu'elles sont bien vraisemblables.

**TRIBUNAL**  
SIR RICHARD WALLACE CONTRE M. OLLER.

Un locataire auquel il est interdit, par son bail, d'avoir chez lui des chiens et des chats, peut-il avoir chez lui des lions et d'autres animaux féroces ? Telle est l'intéressante question qui a été hier débattue en référé.

On se rappelle, dit la Gazette des Tribunaux, l'apparition, il y a deux ans, aux Folies-Bergères, de Delmonico, le fameux dompteur noir, qui, à cette époque, fut blessé par un de ses lions.

Depuis il a fait le tour du monde, promenant partout sa ménagerie et, à plusieurs reprises, le bruit a couru qu'il avait été dévoré par ses élèves. Mais dernièrement il nous est revenu d'Alexandrie avec quelques familiers de plus dans sa grande cage dorée.

M. Oller, le directeur des Fantaisies-Parisiennes, l'a immédiatement engagé pour un certain nombre de représentations, et l'inauguration vient d'avoir lieu. Au moment où le dompteur nègre, aux applaudissements de la salle, se livrait à ses dangereuses exercices, un huissier s'est présenté pour constater la présence, sur la scène du théâtre, des lions et des panthères.

Cet honorable officier ministériel avait été envoyé par sir Richard Wallace, propriétaire de l'immeuble du boulevard des Italiens, loué en partie à M. Oller, qui entendait défendre à son locataire de semblables exhibitions. Il y a, en effet, dans son bail, une clause qui lui interdit d'avoir, dans les lieux loués, aucun animal pouvant troubler le repos et la tranquillité des autres personnes habitant la maison.

il s'était rué sur sa mère, couchée et endormie, l'avait saisie au cou par l'étrangler et ne s'était retiré qu'au moment où son père, ouvrant la fenêtre, se disposait à appeler du secours.

Depuis cette époque, les malheureux parents vivaient dans des angoisses incessantes et s'enfermaient chaque soir, dans la crainte d'être assassinés par leur fils.

Le 17 juillet dernier, pendant le repas de midi, une querelle s'éleva entre le fils Corbé et ses parents, qui lui reprochaient ses habitudes d'irrogance. La discussion paraissant terminée, Corbé père s'absenta ou du moins quelques minutes pour donner à manger à son chien.

Pendant ce temps, Corbé fils, qui demandait impérieusement à sa mère du lard, qu'elle lui refusait, s'empara d'un fusil accroché au flanc d'une armoire et, l'ayant armé, il le déchargea à bout portant sur la malheureuse femme, qui fut pes entraillée perforée et expira quelques minutes après sans avoir pu proférer une parole.

L'assassin prit aussitôt la fuite et fut arrêté le soir même dans une commune voisine.

Corbé était bucheon au moment du crime. Il est de petite taille, la figure longue ; il a une petite moustache brune, des cheveux blonds, l'œil petit, vif et hagard. Il porte un pantalon gris, une jaquette de même couleur, un tricot marron, une cravate bleue à pois blancs.

Trente-sept témoins ont été entendus, et, après trois jours de débats, Corbé a été condamné à la peine de mort.

**Nouvelles du soir**  
On nous écrit de Paris, ce matin :

« On lit dans l'Echo : « Malgré le secret que se sont promis les sénateurs de la gauche, nous croyons savoir qu'un des candidats du parti républicain sera sûrement le général Borel. »

« On ignore encore le nom du second candidat. »

« A la réunion de la gauche de la Chambre des députés, hier, la séance a été tout entière consacrée à la discussion du budget des cultes. Après débat, la majorité a été d'avis qu'on pourrait accorder une allocation à titre de secours aux desservants les plus pauvres. Mais repousse l'augmentation de 1,200,000 fr. demandée par le garde des sceaux. »

**DEPÊCHES TELEGRAPHIQUES**  
Besançon, 19 novembre.  
Elections sénatoriales. Inscrits : 701.  
Votants 700.  
M. de Mérode, élu, 395 voix  
M. Sernier 302

**Saint-Petersbourg, 19 novembre.**  
Le Journal de Saint-Petersbourg publie un article de fond manifestant l'espérance que, grâce à la pression unanime de l'Europe, la Turquie se conformera aux exigences de la situation. Les armements de la Russie, dit-il, ne sont point une menace pour la paix, mais un sacrifice bien lourd que l'Empire s'impose en vue d'assurer les bienfaits à l'abri d'un régime sauvage. Mais si la guerre devenait inévitable, elle serait soutenue par la nation avec vigueur car elle aurait auparavant épuisé tous les moyens pour l'éviter.

**Saint-Petersbourg, 19 novembre.**  
Conformément à un décret impérial du 16 novembre, la Banque d'Etat ouvre la souscription à la quatrième émission de billets de banque 5 pour cent d'une valeur nominale de 100 à 500 roubles émis au cours de 92. Les souscriptions seront reçues à la Banque de St-Petersbourg les 9/21, 10/22, 11/23 et 12/24 courant.

Le Messenger officiel dit que cet emprunt est fait pour couvrir les frais extraordinaires occasionnés par les circonstances politiques du moment.

**Madrid, 19 novembre.**  
L'Observateur se dit autorisé à déclarer dénué de fondement le bruit que la loi sur les fabriques serait suspendue à l'arsenal, et que les jeunes gergons qui y sont employés seraient empêchés d'assister aux écoles à cause des demandes urgentes de munitions.

**Le Caire, 19 novembre.**  
L'augmentation de la fabrication des cartouches, dit encore l'Observateur, est simplement causée par l'introduction aux Indes du fusil Madsen Henri.

**Valence, 19 novembre, 11 h. 30. s.**  
Election d'un député à la 2<sup>e</sup> circonscription de Valence.

**Rome, 19 novembre.**  
Une dépêche d'Aden, en date d'aujourd'hui, reçue par la société de Géographie, porte que l'expédition italienne, après avoir surmonté toutes les difficultés, est arrivée à Schoa. Antinori et ses compagnons sont en bonne santé.

**New-York, 18 novembre.**  
La commission chargée de vérifier les votes de la Caroline du Sud a fait son rapport. Les électeurs de M. Hayes ont une majorité de 230 à 1133. Les démocrates protestent, alléguant que des irrégularités et des omissions ont été commises.

**COMMERCE**  
Circulaire de MM. Paul Piérrard, courtiers.  
Londres, le 14 novembre 1876.  
La clôture des enchères actuelles de laines coloniales a été rapprochée et fixée au 2 décembre prochain.

**Le JOURNAL DE ROUBAIX**  
est désigné pour l'insertion de  
AVIS DE VENTES JUDICIAIRES  
FORMATIONS DE SOCIÉTÉS et  
autres PUBLICATIONS LÉGALES  
et JUDICIAIRES.

**Dissolution de Société**  
D'un acte passé devant M<sup>rs</sup> Edouard-François DUTHOIT, notaire à Roubaix, le dix novembre mil huit cent soixante-seize enregistré.

Que la société en nom collectif et sous la raison sociale :  
Delbur frères et Bertrand,  
ayant son siège à Roubaix, rue du Chemin de Fer, 65, constituée suivant acte passé devant le notaire DUTHOIT, le vingt-cinq octobre mil huit cent soixante-cinq, par M<sup>rs</sup> HENRI DELBUR, négociant, demeurant aux docks à Roubaix, et M<sup>rs</sup> LÉON BERTRAND, négociant, pour l'achat et la vente à commission des tissus de Roubaix et de toutes autres productions similaires.

Il appert :  
Que la société en nom collectif et sous la raison sociale :  
Delbur frères et Bertrand,  
ayant son siège à Roubaix, rue du Chemin de Fer, 65, constituée suivant acte passé devant le notaire DUTHOIT, le vingt-cinq octobre mil huit cent soixante-cinq, par M<sup>rs</sup> HENRI DELBUR, négociant, pour l'achat et la vente à commission des tissus de Roubaix et de toutes autres productions similaires.

**Gondolo et Compagnie**  
D'un acte passé devant M<sup>rs</sup> Edouard-François DUTHOIT, notaire à Roubaix, le vingt-huit octobre mil huit cent soixante-seize, enregistré le deux novembre.

**MEUBLES A LOUER**  
un vaste et magnifique  
**ÉTABLISSEMENT INDUSTRIEL**  
Comprenant maison de maître, ateliers, magasin et dépendances, érigés au centre de Cumines, sur un fonds de terrain de 1350 mètres carrés tenant à la l'ys, avec machine à vapeur, générateurs, transmissions, appareils de gaz, etc.

**A LOUER**  
**MAISON DE CAMPAGNE**  
à St-Maurice, route de Roubaix, 61  
Propre à être habitée toute l'année.  
Loyer modéré. 12455

**A VENDRE**  
un terrain propre à bâtir, d'une superficie d'environ quatre cents mètres, situé en face de la mer, sur la Plage de Messines-Bains (Somme) à proximité de la gare du Tréport. S'adresser à M. MORICE, architecte à Eu, ou à M. MOLLAT, notaire à Amiens.

**A LOUER**  
présentement rue de l'Alma, 98, une maison fraîchement décorée. 12432

**A LOUER**  
à Neuport-Bains une belle et villa située place Héger, de front sur la mer, de profondeur. Salon, salle à manger, neuf chambres, écuries, remise, etc. S'adresser à M. Jean-Baptiste Depierre, propriétaire des plans. 11825

**MAISON A LOUER**  
rue de la Promenade, propre à tout usage, pour rentier ou commerçant, quatre fenêtres sur la rue, quatre places au rez-de-chaussée, six chambres. Terrain de 200 mètres carrés à côté, en front à rue.

**Cours de change à la Bourse du 16 novembre.**

Paris, court jours	25.13 3/4 à 25.16 1/4
trois mois	25.30 à 25.32 1/2
Belgique	25.32 1/2 à 25.35

**REVUE HEBDOMADAIRE DES COTONS**  
18 novembre.

L'animation si vive et si prolongée que nous avons eue à constater dans plusieurs de nos précédentes revues, a complètement disparu cette semaine. Quelques symptômes précurseurs du calme, se laissant apercevoir dès samedi dernier, mais pas d'une manière aussi claire à tous les yeux, pour qu'on se permit de le signaler, à moins de s'attirer le reproche de biaiser.
---

Le 19 novembre, en effet, Liverpool se détendait avec des affaires plus modérées, et cette détente se transforma en une baisse qui, pour la semaine, s'éleva à 3/16 à 1/4 de sou.

Les débauchés étant moins forts, les importations les ont amplement balancés, de telle sorte que le stock est en légère augmentation de 3,000 b.
Le marché régulateur donnant l'exemple, il va sans dire que les autres ont pris la même allure et, si le prix-courant du Havre n'a pas été changé pour le disponible, il est notable cependant que les cours sont favorables aux acheteurs. Le livrable qui avait monté d'avantage a aussi sensiblement vite de la nouveauté tendant à ne plus estimer la baisse qu'il a subie de 2 à 3 fr.

On attribue ce revirement ?  
Au premier lieu, à l'énormité même des affaires précédemment traitées. On ne pouvait vraiment continuer longtemps à marcher d'un tel pas ; un répit devait en quelque sorte nécessairement intervenir.

Ensuite, la couleur plus belle que des nouvelles politiques, a pour sa bonne part contribué au ralentissement des transactions. Cette question orientale, tant qu'elle ne sera pas vidée, exercera tantôt dans un sens, tantôt dans un autre, une influence directe sur la situation commerciale.
Enfin, avec le retour du calme, on prête de nouveau plus d'attention à l'importation des cotons américains ; on en revient, en ne s'affranchissant plus aussi légèrement de leur infériorité, au seul moyen d'appréciation qu'on puisse raisonnablement avoir pour juger une production qui, malgré le grand nombre d'informations, reste toujours un mystère.

Il faut donc bien, pour tacher de le pénétrer, dans la mesure du possible, porter les yeux sur le chiffre des arrivages aux ports américains.

Ce n'est pas dire qu'il faille pour cela entretenir toutes les conséquences, car en élevant des calculs de probabilité sur les bases actuelles, on arrive infailliblement à l'absurde. Il est nécessaire évidemment de faire la part des décorations et circonstances particulières. Ainsi, il est probable qu'au mois de décembre, la récolte, qui n'avait d'abord présenté comme un retard de dix jours au moins, a été ensuite tellement favorisée par le temps que ce retard s'est trouvé à peu près nul, puisqu'il a permis une récolte non interrompue et dans de très-bonnes conditions. De là découle l'abandon de la rapidité de la venue du produit aux ports.
D'un autre côté, circonstance qu'il ne faut pas non plus négliger, les voies de communication s'améliorent et se développent chaque année, il est naturel que le coton arrive plus vite.

On a aussi mis en avant les besoins des planteurs. Ceux-ci, pour obtenir l'argent qui leur est nécessaire, font leurs envois aux facteurs avec toute la célérité possible. Sans rien que ce fait soit possible, nous n'y croyons que dans une certaine mesure.

Dans tous les cas, les deux autres motifs nous paraissent suffisants pour expliquer jusqu'à un certain point l'importance actuelle des récoltes.
Mais, autant on aurait tort de s'attacher à ces fortes raisons et de négliger les circonstances qui ne sont que des éléments de l'erreur, dans le calcul qu'on cherche à faire de l'étendue de la récolte, autant on pourrait se tromper en ne prenant pas le moindre souci des arrivages de l'intérieur aux ports d'embarquement.

On a reçu avant-hier le rapport du bureau d'agriculture, en date du 15 novembre, de Washington, qui ne s'occupe que de la conclusion que la production 1876/77 représentera les 9/10<sup>es</sup> de la dernière.

Or, la récolte 1875/76 ayant donné 4,669,000 b., celle-ci, en retranchant 1/10 <sup>e</sup> , ne s'élevait qu'à 4,202,000 b. environ. En calculant par l'Etat, on n'arrive même qu'à 4,135,000 b.
---

Mais, comme l'année de dernière, à pareille époque, le bureau, d'après ses données, ne faisait supposer une production que de 3,858,000 b., et qu'il s'est par conséquent rompu de 812,000 b., on se demande si cette année il ne faut pas se préparer à quelque chose d'analogue.

Sans nous vanter un nombre de ceux qui parlent maintenant d'une nouvelle récolte monstre, nous croyons que l'estimation de 4,202,000 balles sera dépassée de peu, que le temps continu à favoriser le ramassage.
--

Jusqu'à présentes choses semblent se réunir pour cela, car depuis la fin d'octobre il n'est venu aucune plainte et, s'il y avait lieu, le dé gâche ne se ferait pas attendre.

Voici l'extrait du Chroniqueur du 14 novembre : Le temps s'est généralement maintenu satisfaisant pour la cueillette pendant la semaine, bien qu'interrompu par un jour pluvieux dans quelques sections.
--

Le travail de la campagne se fait très-rapidement, les conditions de cette saison ayant été exceptionnellement favorables. Les récoltes exceptionnelles actuelles sont indubitablement dues à la rapidité de la cueillette et aux bons chemins, mais ne peuvent être une indication de l'étendue de la récolte.

Si nos sommes de cet avis, nous croyons l'avoir démontré.
Voici le résumé du mouvement de la semaine aux Etats-Unis :

	1876	1875
Reçue de la semaine	208,000	185,000
Stock depuis le 1er septembre	1,434,000	1,232,000
Expéditions depuis le 1er sept.	336,000	332,000
Angleterre	117,000	80,000
France	56,000	127,000
Continent	89,000	559,000
Stocks intérieurs	91,000	78,000
Middling Upland à New-York	12c. 3/4	13c. 3/8
Low middling à New-Orléans	79 fr. 25	81 fr. 25
dito à Savannah	77 fr. 50	83 fr. 50

Les avis de l'Inde, apportés par la maille de Bombay du 21 octobre, restaient satisfaisants des districts d'Hingenghaut, de Broach et des Bérars et annonçaient une pluie récente dans le Darwar.

La situation générale de l'article s'établit de la manière suivante :

1876	1875	
Stocks en Europe	787,000	574,000
Cotons en mer pour l'Europe	598,000	578,000
Stocks des sources	928,000	673,000

Perspective d'approvisionnement

2,319,000	2,228,000
-----------	-----------

Le reste à présenter jusqu'au 2 décembre :

Environ 47,953 B. d'Australie et 20,833 B. d'Australie, et 39,177 B. Cap de Bonne Espérance.
--

Ensemble 126,596 Balles.